

L'ÉCO

de la semaine



23 au 27 février 2026

SOMMAIRE

Tourisme – Incertitudes autour de l'accostage du plus imposant paquebot de croisière prévu arriver à Toamasina en mars	2
Partenariat - 4500 MW pour un projet de parc industriel.....	2
Cantines scolaires : Les paysans, principaux fournisseurs	3
France – Madagascar : Un stock d'IDE estimés à 277 millions d'euros.....	3
Réseau fragilisé : Filatex Energy soutient le redémarrage à Toamasina	4
Rencontre avec le MEDEF - Une feuille de route entre l'État et le secteur privé.....	5
Sûreté maritime - Les États-Unis retirent les exemptions portuaires à Madagascar.....	6
Claudia RABETSIVOH - interview exclusive - « Être une femme entrepreneure est un challenge quotidien ».....	7
Investissement industriel : Tsingshan Holding Group se tourne vers l'Atsimo Andrefana	7
Le commissaire européen à l'Agriculture annoncera une aide de 40 millions d'euros pour les viticulteurs lors de sa visite au Salon de l'agriculture	8
Visas – L'Etat compte engranger 10 milliards d'ariary supplémentaires dans ses caisses avec la révision des droits de visa de séjour.....	9
Assises nationales – Acteurs publics et privés en ébullition pour sceller le nouveau plan de relance économique.....	9
Finances - Une réforme complète du PIB pour 2029	10
Environnement - La relance de l'exploitation forestière en question.....	10
Douanes : Contrôles renforcés contre les trafics et les sorties illicites de capitaux	11
Elevage : le PDSEM trace la voie de la modernisation	11
Commerce - Rakotomalala co-préside le comité AGOA.....	12
Madagascar-Japon : Lancement de deux nouveaux projets rizicoles.....	12
Claudia Rabetsivoh : première femme élue à la tête du Fivmpama.....	12
Management d'entreprise : Creskèr débarque à Madagascar	13

Tourisme – Incertitudes autour de l'accostage du plus imposant paquebot de croisière prévu arriver à Toamasina en mars

23 FÉVRIER | 2424.MG

Une modification de cap ou un confinement des passagers à bord. C'est ce que craignent actuellement les opérateurs touristiques de Toamasina qui travaillent pour l'accueil du plus imposant paquebot à accoster à Madagascar.



Alors que le bâtiment est prévu arriver à Toamasina du 8 au 9 mars, le ministère du Tourisme et de l'artisanat indique que les autorités compétentes devront encore procéder à une évaluation rigoureuse afin de déterminer si les conditions requises sur l'état sanitaire de la ville de Toamasina et la sécurité des visiteurs pour l'accueil de ce navire sont réunies.

Le passage dévastateur du Cyclone Gezani a laissé des traces profondes à Toamasina. Malgré les efforts de reconstruction menés en collaboration avec le secteur privé, l'accumulation des débris et les dégâts matériels sur les grandes artères font peser une menace immédiate sur la validation de cette escale, explique sur place Eliane

Andrianjatovo, responsable d'Ariane tourism group qui est dans le réceptif croisière. La responsable indique qu'une mission de reconnaissance est prévue avant l'arrivée programmée de ce paquebot. En cas d'insatisfaction, l'escale pourrait être purement et simplement annulée ou le navire pourrait la maintenir mais en interdisant le débarquement de ses passagers.

Les enjeux financiers et sociaux de cette visite sont pourtant importants pour les opérateurs touristiques de Toamasina. Eliane Andrianjatovo estime à plus de 250 000 dollars le manque à gagner pour cette ville avec l'éventuelle annulation de cette escale. Ce qui impactera directement les revenus de plus de 400 foyers qui dépendent de cette activité saisonnière, a-t-elle exposé. Elle indique que l'annonce du passage de ce cyclone avait déjà contraint à l'annulation de l'escale d'un navire transportant 700 croisiéristes prévue le 7 février.

Alors que la saison des croisières devrait toucher à sa fin au mois de mars, ce bouquet final risque d'être compromis pour Toamasina. Aussi, Eliane Andrianjatovo lance un appel pressant aux autorités pour éviter une nouvelle désillusion économique. "Pour cette échéance cruciale, l'état d'insalubrité de la ville représente un obstacle majeur. Il est impératif de procéder, au minimum, à un assainissement complet des grandes artères et du centre-ville de Toamasina, où les amas de débris persistent encore", lance-t-elle. Et ce tout en insistant que la remise en état de ces zones stratégiques est la condition sine qua non si l'on souhaite garantir le maintien de cette escale exceptionnelle.

Partenariat - 4500 MW pour un projet de parc industriel

IRINA TSIMIHALY | 24 FÉVRIER | L'EXPRESS DE MADAGASCAR

Madagascar signe un partenariat avec le groupe chinois Tsingshan. Selon les informations communiquées lors de l'annonce officielle, le montant de l'investissement envisagé dépasserait 10 milliards de dollars.

Le projet a été présenté au Radisson Blu d'Ambodivona, en présence de membres du gouvernement, de représentants du secteur privé et de l'ambassadeur d'Indonésie, Lanang Seputro. Il pourrait, selon ses promoteurs, constituer la première zone économique spéciale (ZES) du pays. Le parc industriel serait alimenté par une capacité énergétique annoncée de 4 500 mégawatts, un volume significatif au regard des besoins actuels du pays. Freddy Hery Andrianasolo, représentant du groupe, a indiqué que le projet reposerait sur un mix énergétique combinant charbon local de Sakoa, énergie solaire et éolienne. Selon lui, le charbon serait transformé sur place pour alimenter les installations électriques et ne serait pas destiné à l'exportation. Il a également affirmé que la mise en œuvre du projet ne nécessiterait pas de déplacements de populations.

À titre indicatif, la production d'un mégawatt d'énergie solaire nécessite en moyenne deux hectares, ce qui donnerait un ordre de grandeur d'environ 9 000 hectares pour une capacité équivalente. La première phase du projet couvrirait environ 5 000 hectares et une portion de littoral d'environ 10 kilomètres entre Maintirano et Toliara, avec la construction d'infrastructures portuaires, d'un aéroport, de routes, de réseaux électriques ainsi que d'équipements sociaux.

Modèles étrangers

Les promoteurs du projet indiquent vouloir privilégier la transformation locale et la production de biens à valeur ajoutée destinés à l'exportation, plutôt qu'une simple extraction de matières premières. Selon les responsables,

certaines minerais pourraient être utilisés localement dans le cadre des activités industrielles.

Le groupe affirme s'inspirer de ses expériences en Indonésie, notamment des parcs industriels de Morowali et de Weda Bay, présentés comme des exemples d'intégration industrielle à grande échelle. Le modèle envisagé à Madagascar combinerait production énergétique, activités industrielles et dispositifs d'accompagnement pour les communautés locales.

Selon les estimations avancées par les porteurs du projet, celui-ci pourrait générer entre 50 000 et 100 000 emplois directs, dont une large majorité serait destinée à des travailleurs malgaches. Le lieutenant-colonel Gervais Andriamiharitsoa, haut conseiller de l'État, a souligné

l'importance d'un travail de concertation avec les établissements de formation et les populations locales.

Il a également indiqué que le partenariat pourrait constituer un atout dans les procédures liées à l'obtention de permis miniers, tout en rappelant que les décisions finales relèvent des autorités malgaches et restent conditionnées au respect des procédures et à l'acceptation des communautés concernées.

Selon les informations communiquées, le projet bénéficierait de l'appui de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) en matière de normes environnementales et sociales. Les autorités évoquent des recettes fiscales potentielles comprises entre 500 millions et 1 milliard de dollars par an.

Cantines scolaires : Les paysans, principaux fournisseurs

NAVALONA R | 24 FÉVRIER | MIDI MADAGASCAR

Seuls 15 % des élèves dans les écoles primaires publiques réparties dans 15 régions accèdent à une cantine scolaire. Cependant, ces cantines scolaires constituent un levier stratégique majeur, améliorant la nutrition et l'attractivité de l'école. Le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, via le programme FSRP, et le ministère de l'Éducation nationale, ainsi que l'Office national de la nutrition, vont mettre en place des cantines scolaires basées sur les achats locaux. « *Les organisations paysannes seront ainsi les principaux fournisseurs des produits destinés à l'alimentation des élèves à l'école* », a annoncé le ministre de tutelle, José Rasatarimanana, lors de l'ouverture d'un atelier national organisé hier à l'hôtel Carlton. « *La synergie entre l'éducation, l'agriculture et la nutrition contribuera à renforcer les systèmes alimentaires territoriaux et le développement*

local. Les cantines scolaires seront gratuites, mais la contribution des parents est également sollicitée. Nous commençons le projet dans le Sud », a soutenu la ministre de l'Éducation nationale, le Dr Hanitriniaina Elisarena.

Il est à noter que cet atelier national mobilisera les services déconcentrés, les collectivités, les écoles, les producteurs locaux et les différents partenaires. L'objectif vise à capitaliser les expériences existantes et à renforcer la coordination institutionnelle, tout en construisant une feuille de route nationale opérationnelle pour un passage progressif à l'échelle, sous le leadership du gouvernement. À travers cette démarche, Madagascar réaffirme sa volonté de bâtir un système d'alimentation scolaire durable, inclusif et moteur du développement humain et local.

France – Madagascar : Un stock d'IDE estimés à 277 millions d'euros

R. EDMOND | 24 FÉVRIER | MIDI MADAGASCAR

La France et Madagascar entretiennent depuis de longue date, une relation continue et de qualité.

Ce socle de confiance, adossé à des liens humains historiques, avec notamment une diaspora malgache en France estimée à 150 000 personnes, et une communauté française de plus de 20 000 personnes à Madagascar, permet une coopération qui dépasse les cycles politiques. La France est ainsi le seul partenaire de Madagascar à offrir cette continuité et densité de coopération dans tous les domaines.

Partenaire majeur

Sur le plan économique et commercial, en premier lieu, la France est un partenaire majeur de Madagascar dont elle est le premier client, le troisième fournisseur. Mais également et surtout, le quatrième investisseur avec un stock d'investissements directs étrangers, estimés à 277 millions d'euros. Avec une présence économique diversifiée, notamment dans les hydrocarbures, l'agro-industrie, les télécommunications, les services financiers.

Le volume annuel du commerce bilatéral entre les deux pays est de 874 millions d'euros en 2025, avec un excé-



dent net pour la Grande Île. 55 filiales d'entreprises françaises sont implantées, pour 20 000 emplois créés. Les entreprises françaises créent de nombreux emplois à

Madagascar et sont soucieuses de respecter leurs engagements en matière sociale et environnementale.

Projets structurants

Dans le domaine du développement : la France est le premier pourvoyeur d'aide au développement directe avec environ 125 millions d'euros par an. Après le retrait des Etats-Unis et de l'USAID, l'Agence française de développement met en œuvre un portefeuille de développement de près de 600 millions d'euros pour 51 projets en cours, la France opère en lien avec les bailleurs internationaux dont notamment l'Union européenne, dont elle est membre, qui finance 570 millions de projets, notamment dans le domaine des infrastructures et de l'énergie. La France développe ainsi des projets structurants pour l'île, dont le projet de barrage hydroélectrique de Volobe d'une puissance de 120 MW, et environ 600 millions d'euros d'investissements. Le projet représente 30 % de la consommation électrique actuelle de Madagascar. La culture et la coopération, ne sont pas en reste puisque le pays compte 28 alliances françaises, le premier réseau en nombre d'apprenants, 25 établissements conventionnés AEFE (6e réseau mondial), 6 400 étudiants malgaches étudiant en France, les instituts et organismes de recherche français sont présents sur la Grande Île et apportent leur expertise dans des secteurs clés, tels que l'Institut Pasteur (présent depuis 1898) pour la santé et l'Institut de recherche pour le développement (Ird) pour les questions agricoles.

Nouveaux projets

Afin de répondre aux aspirations exprimées par la jeunesse lors des manifestations de l'automne 2025, la France a lancé, conjointement avec les autorités de la Refondation, de nouveaux projets visant à avoir un impact rapide et concret pour la population malgache pour un montant de 67 millions d'euros. On peut citer, entre autres le lancement

de la Phase IV du projet « *Lalankely* » d'aménagement urbain et d'assainissement de la ville de Tananarive, porté par l'AFD (35 M € en prêt, 5 M € en subvention) : l'aide budgétaire globale (ABG) fléchée vers la sécurité alimentaire (3 M €), l'appui au Bureau national de gestion des risques et catastrophes (1 M €), le soutien à l'Institut Pasteur (1 M €). Une subvention à l'ONG « *Action contre la faim* » pour la lutte contre l'insécurité alimentaire, en particulier des enfants, dans le Grand Sud (200 000 €) ; une subvention à l'ONG « *La Chaîne de l'Espoir* » pour financer le dépêchement immédiat de médecins français dans deux hôpitaux de Tananarive (200 000 €) ; le Fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences (FEXTE) du Trésor pour une mission d'expertise d'EDF auprès de l'entreprise JIRAMA (396 000 €), aujourd'hui en attente de lancement compte-tenu des changements à la direction de l'entreprise : la subvention versée à l'ONG « *Ran'Eau* » pour améliorer l'accès à l'eau et à l'hygiène dans les quartiers défavorisés de Tananarive (10 000 €) ; l'aide médicale apportée aux étudiants de l'université d'Antananarivo (5 400 €) ; le lancement de la Phase II du projet d'appui à la justice de Madagascar (« PAJMA II »), porté par l'AFD, visant à améliorer le fonctionnement et l'accessibilité des juridictions ainsi que les conditions de vie des détenus (15 M € en prêt, 7 M € en subvention) ; la subvention à la Croix-Rouge française pour renforcer les capacités malgaches dans la lutte contre l'épidémie de variole simienne (*mpox*), via la sensibilisation et la distribution d'équipements (90 000 €). La France et Madagascar travaillent aujourd'hui au renouvellement du cadre de leur partenariat. D'autres projets sont en cours de discussion et pourront faire l'objet d'annonces prochainement. Un volet qui sera probablement durant la rencontre au sommet entre le Président de la Refondation de la République ; Michaël Randrianirina et le Président français Emmanuel Macron.

Réseau fragilisé : Filatex Energy soutient le redémarrage à Toamasina

24 FÉVRIER | LE MONDE

Cette surtaxe, basée sur une loi de 1974, court jusqu'au 24 juillet et remplace les précédents taux déclarés illégaux par la Cour suprême il y a quelques jours. Le gouvernement devra obtenir un vote du Congrès s'il veut maintenir ces droits de douane sur la durée.

Un nouveau taux de 10 % appliqué sur les produits importés aux Etats-Unis est entré en vigueur, mardi 24 février, comme l'avait annoncé Donald Trump dans la foulée du camouflet que lui a infligé, vendredi, la Cour suprême en déclarant illégale sa première décision d'appliquer des droits de douane « réciproques » à la plupart des pays de la planète.

Cette nouvelle surtaxe, dont le décret présidentiel avait été signé le jour même de l'annonce de la décision de la plus haute juridiction du pays, vise à remplacer les droits de douane indiscriminés existants jusqu'ici, ainsi que ceux prévus par les différents accords commerciaux signés depuis leur entrée en vigueur avec la plupart des gros partenaires de Washington.

Elle ne remplace pas, en revanche, les droits de douane dits sectoriels, allant de 10 % à 50 % sur un certain nombre de secteurs d'activité, tels que le cuivre, l'automobile ou le bois de construction, qui n'étaient pas concernés par la décision de la Cour suprême d'invalider une bonne partie des surtaxes imposées par le dirigeant républicain depuis son retour au pouvoir. Elle ne s'applique pas non plus aux produits canadiens et mexicains importés aux Etats-Unis dans le cadre du traité nord-américain de libre-échange (Aceum).

Les services douaniers ont annoncé que la collecte des droits de douane retoqués par la Cour suprême ne sera plus effective à compter de mardi, à minuit heure de Washington (6 heures à Paris), au moment de l'entrée en

vigueur de la nouvelle surtaxe. Ils ont par ailleurs affirmé qu'ils collecteront les nouveaux droits de douane de 10 % dès cet instant.



La menace d'un taux à 15 %

Pour ce nouveau taux, le président américain a pris pour base légale une loi de 1974 lui permettant de rééquilibrer les échanges entre les Etats-Unis et leurs partenaires économiques dès lors qu'un déséquilibre marqué de la balance des paiements est démontré. Ces droits de douane devraient porter à 13,7 % le taux effectif moyen appliqué aux produits entrants aux Etats-Unis, contre 16 % avant la décision de la Cour suprême, selon le Budget Lab de l'université Yale.

Au bout de cent cinquante jours, le gouvernement devra toutefois obtenir un vote du Congrès s'il veut maintenir ces droits de douane sur la durée. Samedi, Donald Trump avait affirmé qu'il comptait faire passer les droits de douane à 15 %, une décision fondée, avait-il alors expliqué, sur « un examen approfondi » de la décision de la juridiction suprême américaine, qu'il a jugé une nouvelle fois « ridicule » et « extraordinairement antiaméricaine ». Il n'a toutefois pour l'heure pas pris de décret en ce sens. Le décret sur les droits de 10 % court jusqu'au 24 juillet, soit à peine plus de trois mois avant les élections de mi-mandat de novembre. Celles-ci pourraient voir les démocrates reprendre le contrôle de la Chambre des représentants au Congrès.

Ces droits de douane ne sont possibles qu'en cas de grave déséquilibre de la balance des paiements, qui regroupe l'ensemble des mouvements financiers entre deux pays, soit les échanges commerciaux mais aussi les flux financiers ou les investissements croisés, notamment.

Ainsi, si le déficit commercial américain, concernant les biens, avec l'Union européenne s'est élevé à 236 milliards de dollars (200 milliards d'euros) en 2024, selon les données du représentant au commerce de la Maison Blanche (USTR), le déficit de la balance des paiements n'était que d'environ 70 milliards d'euros (82,5 milliards de dollars), selon la Commission européenne.

Plus de 130 milliards de dollars de droits de douane en 2025

Les droits de douane retoqués vendredi par la Cour suprême des Etats-Unis s'appuyaient sur un texte de 1977 autorisant l'exécutif à agir dans le domaine économique sans aval préalable du Congrès en cas d'« urgence économique », laquelle n'a pas été démontrée selon les magistrats.

Les droits de douane concernés ont dépassé 130 milliards de dollars (110 milliards d'euros) en 2025, selon des analystes. Cette décision ouvre la voie à de possibles remboursements des surtaxes déjà payées par les entreprises. Le groupe de livraison de colis FedEx a porté plainte dès lundi contre le gouvernement.

Annoncés en avril, les nouveaux droits de douane visaient les pays avec lesquels les Etats-Unis affichaient un déficit commercial dans les échanges de biens, le président américain les voyant comme un outil pour les rééquilibrer. L'objectif de Donald Trump était aussi de fournir des ressources supplémentaires à l'Etat fédéral pour compenser des baisses d'impôts. Il était cependant en partie revenu en arrière en ajoutant des exceptions pour un certain nombre de produits, en particulier ceux qui ne peuvent pas être fabriqués ou cultivés aux Etats-Unis.

Ces surtaxes avaient également servi de base de négociations pour la signature d'accords commerciaux avec les principaux partenaires de Washington.

Rencontre avec le MEDEF - Une feuille de route entre l'État et le secteur privé

IRINA TSIMIJALY | 25 FÉVRIER | L'EXPRESS DE MADAGASCAR

Le président de la Refondation de la République de Madagascar a rencontré le Medef International et le GEM à Paris. Une feuille de route commune a été proposée.

À Paris, le président de la Refondation de la République de Madagascar, le colonel Michaël Randrianirina, a rencontré le Medef International et le Groupement des entreprises de Madagascar (GEM). Au cœur des échanges figurait la mise en place d'une feuille de route commune visant à structurer la coopération entre l'État et le secteur privé, autour de vingt-neuf projets prioritaires estimés à plusieurs milliards d'euros, assortis d'un calendrier et de mécanismes de suivi clairement définis.

En déplacement à Paris, le chef de l'État a plaidé pour une meilleure coordination entre l'État et le secteur privé. Lors de cette rencontre avec le Medef International et le

GEM, il a insisté sur la nécessité « d'aligner les projets du secteur privé sur les priorités gouvernementales ».

Saluant « une initiative franco-malgache qui démontre une ambition et une volonté communes de développer ensemble le pays », il a rappelé que « le secteur privé est un acteur important du développement ». Une feuille de route stratégique commune a ainsi été élaborée par les deux organisations patronales. Selon lui, ce document « pourrait devenir une base du cadre partenarial entre l'État malgache et le secteur privé ».

Le président a également replacé cette dynamique dans « la refondation institutionnelle et économique engagée

à Madagascar », ainsi que dans le renforcement de la coopération bilatérale avec la France. Il a souligné l'importance de garantir « la continuité des services essentiels » tout en engageant « une trajectoire de transformation structurelle à moyen terme ».

Des priorités sectorielles

Le programme présenté comprend 29 projets prioritaires, répartis en quatre volets : l'énergie (9 projets), les infrastructures durables (7), le numérique et les compétences (7) et le tourisme (5). Les investissements attendus sont estimés entre 1,21 et 2,29 milliards d'euros, avec un portefeuille priorisé pour la période 2026-2030 évalué à près de 2,9 milliards d'euros.

Le calendrier prévoit plusieurs phases : « zéro à deux mois » pour les études de structuration et les premiers

appels d'offres, « 12 à 24 mois » pour une montée en charge progressive et « au-delà de 24 mois » pour les projets structurants, liés notamment à l'eau et aux grandes infrastructures.

Le chef de l'État a également évoqué un impact potentiel sur l'emploi, avec « 6 000 à 15 000 emplois directs temporaires » et « 1 000 à 2 500 emplois directs durables ». Il a toutefois souligné que « cet avant-projet nécessite des arbitrages afin de lever certains blocages ».

Le gouvernement se dit prêt à « explorer ensemble les moyens d'y parvenir au plus tôt ». Un « mécanisme stable de suivi et de monitoring » sera mis en place sous la coordination du Bureau du Premier ministre.

Sûreté maritime - Les États-Unis retirent les exemptions portuaires à Madagascar

GARRY FABRICE RANAIVOSON | 25 FÉVRIER | L'EXPRESS DE MADAGASCAR

La Garde côtière américaine a décidé de retirer les exemptions de sûreté portuaire accordées à Madagascar. Cette mesure est motivée par des préoccupations liées au respect des normes antiterroristes.

Un signal d'alarme. C'est ce que la Garde côtière américaine, ou United States Coast Guard, brandit contre Madagascar. Dans une notification publiée le 12 février, elle fait part de la révocation des exemptions de sûreté portuaire dont bénéficiait la Grande Île. Une décision qui prend effet à partir de ce jour.

Le principal motif avancé est que les autorités américaines estiment que Madagascar ne parvient plus à respecter les normes de sûreté antiterroristes requises. En conséquence, « la Garde côtière est autorisée à imposer des conditions d'entrée plus strictes aux navires arrivant dans les eaux des États-Unis en provenance de ports pour lesquels elle a constaté l'absence de mesures antiterroristes efficaces [dont ceux de la Grande Île] », rapporte la notification du 12 février.

Les exemptions portuaires constituent un mécanisme clé de la politique de sûreté maritime américaine. Elles sont accordées aux pays dont les ports sont jugés conformes aux exigences américaines en matière de lutte contre le terrorisme maritime. Lorsqu'un pays bénéficie de ces exemptions, les navires ayant fait escale dans ses ports peuvent accéder aux ports américains sans être soumis à des mesures de sécurité supplémentaires.

Inspections renforcées

Pour accorder ou maintenir une exemption portuaire, les autorités américaines évaluent la capacité d'un État à garantir des mesures antiterroristes efficaces et durablement supervisées. Ces critères incluent, entre autres, une supervision gouvernementale effective des installations portuaires, la réalisation régulière d'évaluations des risques, d'exercices de sûreté et d'inspections, ainsi que l'existence de mécanismes crédibles d'application des règles de sécurité.

Le partage d'informations et de renseignements avec les partenaires internationaux, en particulier les États-Unis,

ainsi que la conformité aux normes internationales — dont le Code ISPS (International Ship and Port Facility Security) — figurent également parmi ces critères. Avec le retrait de son exemption portuaire, les navires ayant fait escale dans les ports malgaches et accostant aux États-Unis seront désormais soumis « à des inspections renforcées et à des obligations de conformité additionnelles ». Ce durcissement immédiat des conditions d'entrée dans les ports américains pour les navires concernés entraîne



des conséquences sur les coûts, les délais logistiques et l'attractivité des ports du pays visé. Outre Madagascar, le Cameroun et l'Irak sont également concernés par la notification publiée le 12 février, qui entre en vigueur à compter d'aujourd'hui. Par ailleurs, les ports de pays tels que l'Iran, la Libye, la Syrie, le Yémen, ainsi que Cuba, le Nigeria, le Soudan et la Corée du Nord sont aussi soumis à cette mesure.

Claudia RABETSIVOH - interview exclusive - « Être une femme entrepreneure est un challenge quotidien »

GARRY FABRICE RANAIVOSON | 25 FÉVRIER | L'EXPRESS DE MADAGASCAR

Responsabilité, travail et résultats avant la quête de reconnaissance guident l'action. L'objectif est de renforcer la place de l'entrepreneur malgache à travers une dynamique d'échanges interrégionaux et de collaboration. Cette vision s'appuie sur la mise en place d'une plateforme dédiée au soutien des secteurs prioritaires tels que l'agribusiness, la fiscalité, la douane, l'industrie, le commerce et la logistique. Telle est la vision de la première femme élue présidente du Fivmpama.

L'Express de Madagascar : Vous êtes la première femme à présider le Fivondronan'ny Mpandraharaha Malagasy (Fivmpama). Que représente cette élection pour vous personnellement et pour l'entrepreneuriat féminin à Madagascar ?



Claudia Rabetsivoh : C'est un défi dans un environnement patriarcal. Je le prends surtout comme un chemin pour faire évoluer l'entrepreneuriat. Être une femme entrepreneure a toujours été un challenge au quotidien et nous, femmes entrepreneures au sein du Fivmpama ou ailleurs, sommes une inspiration pour celles et ceux qui veulent emprunter cette voie.

Quelles seront vos priorités ?

Le chantier est vaste. Nous resterons terre à terre quant aux approches que nous définirons.

Quelle transformation souhaitez-vous lancer au sein du Fivmpama durant votre mandat ?

Que le nombre d'entrepreneurs malgaches augmente et qu'ils se sentent plus forts, car ils font partie de la Fivmpama.

Le Président a demandé au secteur privé d'aligner ses objectifs avec ceux de l'État. Est-ce possible ?

Tout État, surtout insulaire comme Madagascar, est composé au minimum d'acteurs tripartites : l'État, la communauté et le secteur privé. Le « Toko telo mamasa nahandro », comme on dit en malgache. La politique de l'État agit comme éclairer, la communauté comme bénéficiaire et le secteur privé comme générateur. Je dirais donc que la réponse est dans la question. Les résultats attendus doivent converger, et il serait difficile de prétendre à une évolution efficiente sans l'intégration concrète de toutes les parties prenantes.

Peut-on dire que le Fivmpama a atteint ses objectifs ?

Avant de répondre, je tiens à réitérer mes remerciements au past-président Rivo, aux vice-présidents et aux administrateurs pour tout ce qui a été entrepris. Comme expliqué par le président sortant, plusieurs réalisations ont été accomplies : le Mésio Capital, le CGA, les projets pour la miellerie, les AP 12, etc. Certaines sont encore en cours et nous allons continuer ensemble. Telle est l'évolution qui prévaut, tels sont les objectifs.

Quel est le véritable obstacle à une bonne entente entre l'État et le secteur privé ?

Les assises, les comités et les dialogues public-privé interviennent dans la recherche de solutions. Comme indiqué dans ma première réponse, l'État et le secteur privé doivent travailler dans la même direction. En tant qu'éclairer, modérateur et facilitateur, l'État doit trouver avec le secteur privé la meilleure manière d'inciter à l'entrepreneuriat.

Que préconise le Fivmpama pour alléger les taxes et impôts ?

Le Fivmpama propose et cherche comment inciter l'entrepreneuriat, surtout dans le secteur formel. C'est l'État qui a la prérogative d'apporter des allègements. Les dialogues public-privé sont l'une des plateformes pour discuter de ces incitations.

Investissement industriel : Tsingshan Holding Group se tourne vers l'Atsimo Andrefana

JEAN RIANA | 25 FÉVRIER | LES NOUVELLES

Legroupe Tsingshan Holding a choisi la région Atsimo Andrefana pour implanter son ambitieux projet industriel. Après la signature, le 6 février dernier, du Memorandum of Understanding (MOU) avec la Présidence de la Refondation de la République de Madagascar, le projet a été officiellement présenté comme l'un des investissements les plus prometteurs de l'Océan Indien.

Lors d'un événement au Radisson Blu d'Ambodivona avant-hier, ce projet a été mis en lumière, avec la promesse de la création d'un vaste parc industriel couvrant 5.000 hectares dans cette région stratégique. Le groupe chinois Tsingshan Holding, l'un des leaders mondiaux de la métallurgie et de la production d'acier inoxydable, a annoncé son intention d'investir plus de 10 milliards de dollars dans ce projet. Cette infrastructure de taille internationale devrait non seulement soutenir l'industrialisation du pays, mais aussi contribuer à placer Madagascar sur la scène industrielle mondiale. Les retombées économiques de ce projet sont impressionnantes : la création d'emplois devrait aller de 50.000 à 100.000 postes, tandis que les exportations annuelles, une fois le projet pleinement opérationnel, pourraient atteindre jusqu'à 15 milliards de dollars. Les recettes fiscales générées par cette initiative sont estimées entre 500 millions et 1 milliard de dollars par an.

Des études en cours

Le lieutenant-colonel Gervais Andriamiarisoa, haut conseiller de la Refondation, a précisé que le choix final

du site pour le projet industriel de Tsingshan Holding n'a pas encore été arrêté. Selon lui, ce choix dépendra des concertations avec les communautés locales et du respect strict des normes environnementales. Bien que le MOU marque une étape préliminaire, l'aboutissement du projet dépendra des résultats des études techniques et environnementales, ainsi que des accords définitifs qui seront pris dans les mois à venir. Le haut conseiller a également assuré que des études sont en cours et a confirmé qu'aucune localité existante ne sera déplacée dans le cadre de ce projet. Pour garantir la réussite du projet, une délégation malgache s'est rendue en Indonésie en décembre 2025 afin de s'inspirer de modèles similaires. Un second déplacement, plus large, est également prévu prochainement, cette fois accompagné de journalistes et de représentants de la société civile, dans un souci de transparence. Enfin, en signe de bonne volonté et de solidarité, le groupe Tsingshan a fait un don de 650 millions d'ariary en réponse à l'appel lancé par la Présidence de la Refondation de la République de Madagascar.

Le commissaire européen à l'Agriculture annoncera une aide de 40 millions d'euros pour les viticulteurs lors de sa visite au Salon de l'agriculture

25 FÉVRIER | FRANCEINFO

Cette somme est qualifiée de « bouffée d'oxygène pour le secteur » par Christophe Hansen, commissaire européen à l'Agriculture.

Le commissaire européen à l'Agriculture, Christophe Hansen, va annoncer mercredi 25 février lors d'une visite au Salon de l'agriculture, une aide de 40 millions d'euros pour les viticulteurs français, selon les informations du correspondant de Radio France à Bruxelles. Une somme qualifiée de « bouffée d'oxygène pour le secteur » par Christophe Hansen et qui « pourra aussi être complétée par la France ».

Le Luxembourgeois Christophe Hansen a prévu de passer la journée de mercredi au Salon de l'agriculture pour faire face aux agriculteurs français en colère contre l'Union européenne. En cause notamment, le projet d'accord commercial avec le Mercosur ou encore l'avenir du budget de la Politique agricole commune. Malgré la situation, le commissaire se dit prêt au dialogue et juge que « la colère est compréhensible » mais qu'elle « n'est pas la solution ». « Je pense qu'il est important de parler des préoccupations majeures qui se posent à nos agriculteurs et producteurs alimentaires et de trouver des solutions ».

Pas de baisse de la PAC prévue

Parmi ces solutions, Christophe Hansen va donc annoncer l'aide directe aux viticulteurs français, en difficulté pour écouler leurs stocks. Près d'un million d'hectolitres doivent être retirés du marché contre une indemnisation. « Le secteur du vin est sous pression », reconnaît Christophe Hansen qui l'explique par « un changement de comportement des consommateurs » mais aussi « à cause des

marchés internationaux où les débouchés deviennent moindres à cause des tarifs imposés par l'administration Trump ».



Le commissaire à l'Agriculture compte également répéter face aux agriculteurs présents au Salon que le budget de la Politique agricole commune ne baissera pas dans les prochaines années et ce, malgré les autres priorités que se donne désormais l'Union européenne, notamment en matière de défense.

Visas – L'Etat compte engranger 10 milliards d'ariary supplémentaires dans ses caisses avec la révision des droits de visa de séjour

25 FÉVRIER | 2424.MG

Antananarivo, 25 Février, 11h20 – Des recettes en plus dans les caisses de l'Etat. En réinstaurant les droits de visa pour les séjours de moins de 15 jours et en augmentant les tarifs pour les visas de séjour de plus de 15 jours, l'Etat compte bien améliorer ses recettes. Selon la loi de finances de 2026, "la révision des droits de visa de séjour" devrait générer 10 milliards d'ariary supplémentaires dans ses caisses.

Avec les nouveaux tarifs décidés par la loi de finances de 2026 et récemment rappelés par la direction générale des douanes, les ressortissant étrangers ou les individus sans nationalité qui souhaitent entrer à Madagascar pour un séjour inférieur ou égal à 15 jours devraient, à partir de cette année, payer 65 000 ariary de droit de visa contre zéro ariary ces dernières années.

Pour les séjours de plus de 15 jours, la hausse est de 30 %. C'est ainsi que les visas de séjour sollicités pour 15 à 30 jours sont désormais fixés à 104 000 ariary contre

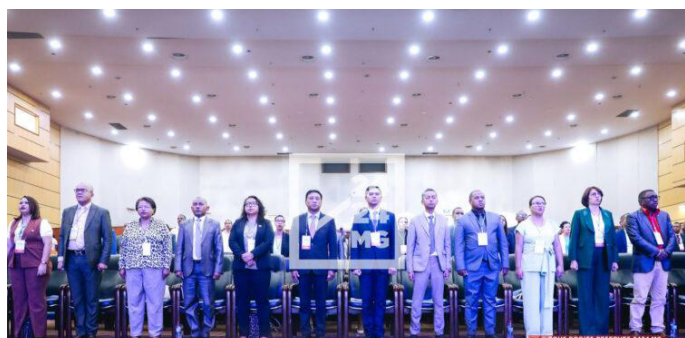
80 000 ariary selon le Code des impôts de 2025. Le tarif est passé de 100 000 ariary à 130 000 ariary pour les séjours de un à deux mois, de 140 000 ariary à 182 000 ariary pour les séjours compris entre deux et trois mois. Les séjours de trois mois à trois ans, pour leur part, passent de 225 000 ariary à 292 500 ariary, tandis que pour les séjours encore plus long, de trois ans à cinq ans, le tarif est de 390 000 ariary contre 300 000 ariary auparavant. Le visa de séjour pour ceux qui restent plus de cinq ans ou de façon définitive est désormais de 487 500 ariary s'il était encore à 375 000 ariary en 2025.

Les réductions restent à hauteur de 50 % pour les étudiants étrangers inscrits dans les grandes écoles de Madagascar ainsi qu'aux missionnaires résidents. Les détenteurs de passeports diplomatiques ou de service en mission officielle bénéficient, quant à eux, d'une exonération totale. Ceci à condition qu'ils soient munis d'un ordre de mission en bonne et due forme.

Assises nationales – Acteurs publics et privés en ébullition pour sceller le nouveau plan de relance économique

25 FÉVRIER | 2424.MG

Antananarivo, 25 Février, 10h05 – Les acteurs publics et privés en effervescence pour sceller le nouveau Plan de relance économique de la Grande île. Le 9 mars marquera le lancement effectif de la concertation nationale entre le secteur privé et l'administration publique.



Deux journées de réflexion seront dédiées à l'élaboration de la stratégie de relance économique, selon la présentation faite par le secrétaire général du ministère de l'Économie et des finances, Iouri Garisse Razafindrakoto.

Le processus s'est accéléré cette semaine avec une série de dialogues préparatoires. Mardi, une concertation « Public-Public » s'est tenue sous l'égide des ministères de l'Économie et des finances, et de l'Industrialisation et du développement du secteur privé. Cette session interministérielle a permis d'évaluer la faisabilité technique, juridique et budgétaire des mesures du Plan de relance.

Cette étape cruciale a été suivie, ce mercredi, par une concertation « Privé-Privé » dédiée à la convergence des positions des opérateurs. Ces derniers ont pour mission de hiérarchiser les priorités entrepreneuriales, de définir leurs propres engagements et de désigner les porte-paroles qui porteront leur voix lors des Assises.

Ces Assises sont donc attendues au mois de mars. Et à l'issue des échanges qui vont y avoir, un Plan de relance sera formalisé, indique Iouri Garisse Razafindrakoto. Ce plan servira de cadre de référence consignant l'ensemble des résolutions ainsi que les engagements mutuels de l'État et des opérateurs privés. "L'accent est mis sur la définition des priorités stratégiques. Des engagements fermes seront pris, accompagnés de la mise en place d'un mécanisme de suivi rigoureux pour en garantir l'exécution", lance-t-il alors.

Le secrétaire général du ministère de l'Économie et des finances rappelle que plusieurs consultations avaient déjà été organisées depuis le lancement du processus. Des missions ont été effectuées dans cinq régions. Des échanges ont également eu lieu au sein de plusieurs universités. Et de nombreuses entreprises ont été consultées, ainsi que des représentants de la « Gen Z » et de la société civile.

Finances - Une réforme complète du PIB pour 2029

IRINA TSIMIJALY | 26 FÉVRIER | L'EXPRESS DE MADAGASCAR

Madagascar s'apprête à moderniser en profondeur sa méthode de calcul du Produit intérieur brut (PIB). Selon les prévisions, cette réforme sera entièrement achevée et opérationnelle dès le début de l'année 2029. Pilotée par le ministère de l'Économie et des Finances via l'Institut national de la statistique (INSTAT), elle bénéficie du soutien technique et financier de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI).

L'objectif de cette réforme est de rendre les statistiques économiques plus fiables et plus transparentes, en les ajustant aux réalités actuelles et aux standards internationaux. Elle permettra aussi au gouvernement de prendre des décisions mieux informées pour soutenir le développement économique du pays.

La présentation officielle de cette réforme a eu lieu ce mardi au Carlton Anosy. Dans son allocution, le secrétaire général du ministère de l'Économie et des Finances, Iouri Garisse Razafindrakoto, représentant le ministre, a déclaré : « Cette réforme est pleinement intégrée à la mise en œuvre de la Politique générale de l'État, qui met l'accent sur la modernisation de la gestion publique, la transparence de l'action gouvernementale et l'amélioration des compétences ainsi que des résultats attendus de l'administration. »

La réforme vise à adapter les méthodes de calcul aux nouvelles réalités économiques, en tenant compte des secteurs clés tels que l'agriculture, le commerce, l'industrie et les services. L'objectif est de produire des statistiques fiables, cohérentes et représentatives de la croissance réelle de Madagascar.

Concrètement, le PIB mesure la valeur totale de tous les biens et services produits dans le pays sur une année. Par exemple, selon le FMI, le PIB de Madagascar en 2025 était d'environ 19,38 milliards de dollars. Pour comprendre ce que cela représente pour la population, le PIB par habitant était d'environ 616 dollars, soit la richesse moyenne produite par personne dans l'année, même si ce chiffre ne correspond pas à un revenu réel.



Iouri Garisse Razafindrakoto a ajouté : « Ces nouvelles statistiques guideront le développement harmonieux de l'économie nationale et permettront au gouvernement de prendre des décisions plus pertinentes et efficaces. »

La réforme, qui s'étalera sur plusieurs années, devrait aboutir à un système moderne, transparent et conforme aux standards internationaux, offrant une vision plus claire de la croissance économique malgache et des outils efficaces pour orienter les politiques publiques.

Environnement - La relance de l'exploitation forestière en question

IRINA TSIMIJALY | 26 FÉVRIER | L'EXPRESS DE MADAGASCAR

Lors du Conseil des ministres du 15 janvier, le gouvernement malgache a annoncé la relance de l'exploitation forestière, après plusieurs années de suspension. Depuis le 15 février, l'État a levé la suspension instaurée en 2019, permettant ainsi aux opérateurs de reprendre leurs activités.

Selon Tojotsara Ratefason, représentant du ministère de l'Environnement et du Développement durable, certaines essences restent strictement protégées : « Le bois sauvage, le bois de rose, l'ébène et le palissandre ne sont pas inclus, de même que les arbres royaux du pays. Même si un lot contient une de ces essences, il ne peut pas être exploité. »

Le ministère insiste sur le respect de la réglementation et des procédures : « L'exploitation doit suivre la

réglementation et passer par un appel d'offres. La vente des bois abattus sera également autorisée, mais il y aura toujours un contrôle sur le terrain et cela sera inclus dans les permis de sortie. »

Les 45 permis suspendus en 2019 peuvent désormais reprendre leurs activités, avec un volume estimé à 50 000 m³ de bois exploitable. Toutefois, certaines essences restent interdites : « L'exploitation de l'andramena et du volombodipoina reste strictement interdite. » Les bois saisis seront également vendus par appel d'offres afin de profiter aux artisans et opérateurs locaux : « Ils ne seront pas perdus mais profiteront aux acteurs locaux. »

Le ministère rappelle que l'exploitation reste toujours interdite dans les zones protégées, et qu'après cette relance initiale, de nouveaux permis pourront être délivrés.

Douanes : Contrôles renforcés contre les trafics et les sorties illicites de capitaux

ANTSA R. | 26 FÉVRIER | MIDI MADAGASCAR

La Direction générale des Douanes durcit le ton. Face aux trafics transfrontaliers et aux tentatives de sortie illicite de capitaux et de ressources stratégiques, l'administration douanière affiche une vigilance accrue sur l'ensemble des points d'entrée et de sortie du territoire.



C'est le message qu'a porté le directeur général des Douanes, Antoine Randrianjafy, lors d'une rencontre avec la presse tenue hier dans son bureau à Antaninarenina. Cette fermeté s'est traduite par deux opérations récentes menées dans les aéroports internationaux de Nosy Be et d'Ivato. Le 18 février 2026, à Nosy Be, les agents des Douanes ont intercepté deux passagers de nationalités espagnole et roumaine au moment du traitement du vol ET836 d'Ethiopian Airlines. Alertés par la Brigade cynophile, les contrôleurs ont procédé à une vérification ciblée de leurs bagages. L'opération a permis de découvrir 17 750 euros et 242 dollars américains en espèces. La réglementation en vigueur est pourtant claire. Tout voyageur

quittant Madagascar ne peut transporter que l'équivalent de 1 000 euros en espèces, sauf présentation d'une attestation de change délivrée par un établissement agréé. En l'absence de justificatif, le dépassement de ce plafond constitue une infraction. Les deux passagers ont ainsi été interpellés, leur embarquement annulé et les procédures réglementaires engagées. Les devises ont été consignées et placées sous scellés, avec restitution de 1 000 euros à chacun, tandis que le reliquat reste sous procédure.

Mesures strictes

Le lendemain, le 19 février, à l'aéroport international d'Ivato, une autre opération a conduit à l'interpellation d'une passagère en partance pour Dubaï. À la suite d'un signalement issu d'actions de profilage et de surveillance coordonnées avec les autres services aux frontières, une fouille réglementaire a permis de découvrir, dans son sac à main, quatre colis contenant des lingots d'or d'un poids total de 5 809,4 grammes. Les lingots ont été saisis et placés sous scellés. Des procédures administratives et judiciaires ont immédiatement été engagées. Les faits sont susceptibles de relever d'une exportation sans déclaration de marchandises prohibées, une infraction prévue et réprimée par le Code des douanes. Au-delà des saisies, l'enjeu est hautement stratégique. En renforçant la lutte contre l'exportation illicite de devises et d'or, la Douane entend protéger les recettes publiques, améliorer la traçabilité des richesses nationales et soutenir les circuits formels, au service du développement économique du pays.

Elevage : le PDSEM trace la voie de la modernisation

ARH. | 26 FÉVRIER | LES NOUVELLES

Le secteur bovin à Madagascar est un pilier économique majeur pour 36 % des ménages, avec un cheptel estimé à 9 millions de têtes. Et face à la forte croissance démographique progressant de 2,8 % par an, la modernisation du secteur devient urgente pour accroître la production de viande et de lait et structurer durablement les chaînes de valeur. Hier, à Anosy, le ministère de l'Agriculture et de l'élevage (Minae) a organisé un atelier consacré au Plan Directeur du Secteur de l'élevage de Madagascar (PDSEM 2026-2030), sous l'égide du ministre José Nirina Rasatarimanana, avec l'appui de ILRI, des partenaires techniques et financiers, du secteur privé et des éleveurs. Le programme bénéficie du soutien du FSRP, financé par la Banque mondiale. Le plan fixe des objectifs tracés. Il vise la hausse du

taux de reproduction bovine et de la production laitière, la baisse de la mortalité avicole et l'augmentation des revenus des éleveurs d'ovins et caprins. Il prévoit aussi la vaccination de 70 à 80 % du cheptel dans les zones stratégiques, l'amélioration génétique, l'aménagement de 25.000 hectares de pâturages, la construction de 1.500 points d'eau et une meilleure organisation des marchés. « Nous engageons aujourd'hui la modernisation d'un secteur à fort potentiel économique. L'élevage doit être structuré et renforcé pour devenir un véritable levier de croissance, au même titre que l'agriculture », a déclaré le ministre. A l'horizon 2040, la contribution de la filière au PIB pourrait être multipliée par sept.

Commerce - Rakotomalala co-préside le comité AGOA

IRINA TSIMIJALY | 27 FÉVRIER | L'EXPRESS DE MADAGASCAR

L'ambassadrice de Madagascar aux États-Unis, Lantosoa Rakotomalala, a été reconfirmée ce jeudi 25 février 2026 comme co-présidente du sous-comité AGOA (African Growth and Opportunity Act), aux côtés de l'ambassadrice du Kenya. Cette décision a été prise lors d'une réunion du Corps diplomatique africain à la Mission de l'Union africaine.

Cette reconduction intervient dans un contexte stratégique : l'AGOA a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2026, et son avenir reste au cœur des discussions à Washington. Le sous-comité a pour mission de préparer son repositionnement stratégique avant la fin de l'année et

de contribuer aux négociations sur le futur cadre commercial et d'investissement entre l'Afrique et les États-Unis.

Pour Madagascar, ce rôle renforce sa visibilité au sein du mécanisme diplomatique africain et lui permet de peser dans les débats sur les relations commerciales afro-américaines. Le pays pourra ainsi influencer la définition des priorités commerciales et les orientations visant à stimuler les échanges et les investissements.

Le mandat de Lantosoa Rakotomalala sera centré sur le suivi des discussions stratégiques liées à la réforme de l'AGOA, tout en favorisant la coopération économique et commerciale entre les États africains et Washington.

Madagascar-Japon : Lancement de deux nouveaux projets rizicoles

NAVALONA R. | 27 FÉVRIER | MIDI MADAGASCAR

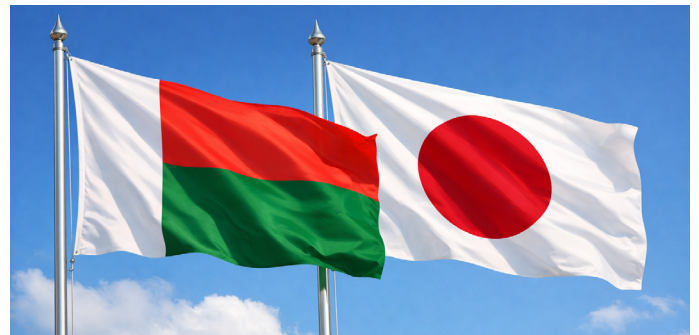
Dans le cadre de la coopération entre Madagascar et le Japon, à travers l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), deux nouveaux projets rizicoles ont été lancés hier à l'hôtel Colbert. Il s'agit du projet FyVary, dans sa phase 2, ou projet de vulgarisation des technologies innovantes pour la promotion de la production de riz dans les rizières pauvres en nutriments, et du projet VaryAla, axé sur le développement d'un système de riziculture durable et diversifié, mettant en exergue l'importance des fonctions des forêts.

« Ces deux projets sont complémentaires, car ils contribuent à l'augmentation des rendements de productivité de l'ordre de 30 %, tout en veillant à la préservation de l'environnement afin d'assurer un développement durable », a annoncé le Secrétaire général du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, Fabien Andriambololona.

Technologies accessibles

Quatre régions sont ciblées : Analamanga, Vakinankaratra, Boeny et Alaotra-Mangoro. Ces régions présentent en effet une faible teneur en phosphore, un élément indispensable à la fertilisation des sols. Le Directeur général de la gouvernance environnementale, Rinah Razafindrabe, a souligné que ces projets contribuent également à renforcer la résilience des producteurs face

au changement climatique. « D'une durée de cinq ans, ces deux projets sont financés par le Japon via la JICA. Ils visent à améliorer immédiatement les rendements grâce à des technologies accessibles aux petits producteurs, tout en garantissant la durabilité environnementale, fondée sur la recherche scientifique.



Ces projets sont également le fruit d'une recherche conjointe entre Madagascar et le Japon. Nous passons désormais à leur vulgarisation à grande échelle », a déclaré le représentant résident de la JICA aux Comores, à Madagascar et à Maurice, Odawara Kosuke, lors de la cérémonie de lancement.

Claudia Rabetsivoh : première femme élue à la tête du Fivmpama

ARH. | 27 FÉVRIER | LES NOUVELLES

Elue le 24 février à la tête du Fivondronan'ny Mpandraharaha Malagasy (Fivmpama), Claudia Rabetsivoh devient la première femme à présider le Conseil d'administration de ce groupement patronal, qui marque ses 55 ans d'existence cette année. Elle succède à Rivo Rakotondrasanjy, désormais président d'honneur. Présentée officiellement à la presse à Ankorondrano hier, la nouvelle présidente a déclaré que « renforcer les petites et moyennes entreprises (PME) est une priorité résolue ».

Et de rappeler que les PME constituent « le socle de l'économie malgache » mais restent confrontées à des défis de taille : accès limité au financement, concurrence du secteur informel, manque de structuration des marchés. Pour la période 2026-2028, Claudia Rabetsivoh veut « renforcer la position des entrepreneurs malgaches, notamment les nouveaux entrants » et accroître « la capacité du secteur privé à agir collectivement ». Elle mise aussi sur « une structuration plus affirmée par secteur et par

région » et sur la consolidation des projets déjà engagés. Entrepreneure active depuis plus de vingt ans dans le commerce international, la logistique et l'agro-industrie, Claudia Rabetsivoh incarne l'engagement du groupement des entrepreneurs, à promouvoir « un commerce structuré, éthique et créateur de valeur locale », avec une attention particulière portée au « Vita Malagasy ».

Stratégie

Transformer une stratégie en « des résultats tangibles, tout en favorisant la proximité avec le terrain et le

renforcement de l'existant ». Quatre axes structurent son action : renforcer les groupements sectoriels, dynamiser les groupements régionaux, soutenir les artisans vers une production plus industrielle et préserver les projets lancés. Durant les premiers mois, il est important de « consolider le secrétariat exécutif, assurer la continuité des actions et préparer stratégiquement les élections des Chambres de Commerce et d'Industrie de 2026 afin de renforcer la représentativité des TPE et PME ».

Management d'entreprise : Creskèr débarque à Madagascar

JEAN RIANA | 27 FÉVRIER | LES NOUVELLES

Après s'être implanté à La Réunion depuis 2017, Creskèr débarque à Madagascar, disposé à apporter des réponses aux entreprises, à travers un programme de formation dédié aux dirigeants, membres de direction et acteurs du pilotage des entreprises.

Les animatrices de Creskèr ont procédé, hier au Novotel Ivandry, au lancement officiel du programme tout en annonçant qu'un premier club de dirigeants sera lancé à Antananarivo, à compter du mois d'avril 2026.

A Madagascar, de nombreux chefs d'entreprises et cadres dirigeants identifient le manque de réseau, de mentorat et d'outils managériaux comme des freins à la performance et à la croissance. A cela s'ajoute un turnover élevé, fréquemment lié à des pratiques de management

insuffisamment structurées. Dans ce sens, Creskèr veut apporter son expertise avec des programmes spécialement dédiés aux décideurs.

« C'est dans ce contexte que Creskèr intervient avec un dispositif qui repose sur la création de clubs de quinze dirigeants, réunissant des profils variés issus de différents secteurs avec un frais de formation de 2.150 euros pour une année complète » a déclaré Héloïse Delhoume, animatrice de Creskèr.

Tiana Rajoeliso, animatrice de Creskèr, a quant à elle ajouté que « la philosophie consiste à trouver l'inspiration auprès de maestro ainsi que des autres membres du club ».

 **Résidence Les Orchidées Blanches Androhibe**

 **+261 32 07 696 49 / +261 34 01 696 49**

 **ccifm@ccifm.mg / adhesion@ccifm.mg**

